

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE
DU MARDI 11 DECEMBRE 2007
A 20H15 AU RESTAURANT COMMUNAL A ECUVILLEN**

Présidence : M. Jean-Denis Chavaillaz
Secrétaire : Mme Nicole Chavaillaz
Présents : 89 citoyennes et citoyens
Excusés : Mmes Ariane Chollet, Nicole Riccard, Marie-Christine et Isabelle Chavaillaz, MM. Maurice Clerc, Francis Chollet, Eric Corpataux, Marc Rumo, Francis Schaller, Roland Emery, Benoît Brülhart, Francis Limat et Jean-Marie Aebischer Conseiller communal pour raison professionnelle.
Scrutateurs : M. Charles Jaquet (34) et Mme Anne Iaconisi (55)

M. Jean-Denis Chavaillaz : Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, le Conseil communal de Hauterive (FR) vous souhaite la plus cordiale des bienvenues à cette cinquième assemblée de la législature 2006/2011. Une fois de plus nous vous remercions de consacrer un moment de votre temps aux affaires communales et vous souhaitons de passer une soirée instructive et agréable.

Mme Nicole Chavaillaz, secrétaire communale, tiendra le procès-verbal de cette assemblée. Elle utilisera, à cet effet, un enregistreur.

Cette assemblée communale a été convoquée par :

- ◆ publication dans la feuille officielle no 47 du 23 novembre 2007 ;
- ◆ affichage aux piliers publics ;
- ◆ publication dans l'information communale no 2/2007 distribuée le 23 novembre 2007.

On peut également trouver toutes les informations relatives à cette assemblée communale sur notre site internet www.hauterivefr.ch

A notre sens, cette assemblée valablement convoquée est apte à délibérer.

Pour le bon déroulement de cette assemblée, je vous invite à respecter les consignes habituelles à savoir :

Les citoyens qui n'ont pas le droit de vote sont priés de s'annoncer maintenant. Aucun.
Lors de vos interventions, vous voudrez bien utiliser le micro que les scrutateurs vous tendront avant que vous ne preniez la parole.

Ce qui m'amène à la nomination des scrutateurs : le Conseil communal vous propose M. Charles Jaquet à Posieux et Mme Anne Iaconisi à Posieux. Je demanderais aux scrutateurs de procéder à leur première tâche, à savoir compter les citoyens présents afin de nous annoncer le nombre de personnes ayant le droit de vote ce soir.

Je rappelle encore que le cas échéant et conformément à l'art. 15 de la loi sur les communes, les scrutateurs seront appelés à former, avec les membres du Conseil communal, le bureau électoral. Celui-ci pourrait être appelé à dépouiller les bulletins de vote en cas de vote par bulletins secrets.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 Approbation du procès verbal de l'assemblée communale du 28 mars 2007.
- 2 Demandes de naturalisation
- 3 Loi sur l'impôt sur les successions et les donations (LISD) ; modification du taux communal des centimes additionnels : 70% de l'impôt cantonal (actuellement 100%) – vote y relatif
- 4 Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement
- 5 Budget de fonctionnement 2008
 - 5.1 Rapport de la commission financière
- 6 Budget des investissements 2008 et votes des crédits y relatifs
 - 6.1 Route cantonale, optimisation de la traversée de Posieux, secteur Sud
 - 6.1.1 Rapport de la commission financière
 - 6.2 Mesures de modération de trafic dans les quartiers
 - 6.2.1 Rapport de la commission financière
 - 6.3 PGEE, amélioration du réseau d'évacuation des eaux, route de Posieux, secteur Ecuwillens
 - 6.3.1 Rapport de la commission financière
 - 6.4 PGEE, assainissement secteur Moulin Neuf, Posieux
 - 6.4.1 Rapport de la commission financière
 - 6.5 Modification du bouteiller du restaurant communal
 - 6.5.1 Rapport de la commission financière
- 7 Modifications des statuts de la corporation forestière du Bas-Gibloux
- 8 Informations du Conseil communal
- 9 Divers.

La discussion est-elle demandée au sujet de cet ordre du jour ?

Cela ne semble pas être le cas et nous allons l'accepter formellement.

Au vote à main levée, l'ordre du jour tel qu'il figure dans la convocation du Conseil communal est accepté à l'unanimité.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : Procès-verbal de l'assemblée du 28 mars 2007

M. Jean-Denis Chavillaz : le procès-verbal de ladite assemblée a été publié, dans son intégralité, dans le bulletin d'informations distribué à tous les ménages de la commune. En conséquence, nous renonçons à le lire.

Y a-t-il des remarques ou des questions concernant ce procès-verbal ?

M. Roger Galley, Ecuwillens : j'ai quelques réclamations concernant ce procès-verbal. Point 4 : aménagement d'un local pour bancomat : sur mon intervention, il est mentionné que le jeu n'en valait pas la chandelle pour la commune. Je ne pense pas, en tant que défendeur de ce

bancomat, avoir dit que cela ne valait pas la peine, pour la commune, de poser un bancomat. Je ne sais pas si c'est l'enregistrement qui n'était pas bon ou si l'on s'est mal compris.

M. Jean-Denis Chavaillaz : bien sûr, il arrive que dans le brouhaha général, les interventions des citoyens ne soient pas compréhensibles. Nous avons les cassettes enregistrées et nous contrôlerons.

M. Roger Galley, Ecuwillens : point 8 : divers « saga du restaurant communal » : je cite ce que j'ai dit : « j'ai été étonné de lire dans le billet du syndic que vous n'aviez pas eu d'amateur pour l'achat du restaurant. Si j'ai bonne mémoire, on s'est rencontré une ou deux fois Michel Galley et moi pour en discuter. » On s'est bien rencontré, peut-être même plus que deux fois, reste à savoir avec qui on s'est rencontré. Il n'est pas précisé que c'était une délégation du Conseil communal.

M. Jean-Denis Chavaillaz : en fait, la retranscription reflète l'enregistrement.

M. Roger Galley, Ecuwillens : c'est seulement mentionné que l'on a eu une discussion avec vous, c'est donc incompréhensible. Il faut quand même préciser que c'était une rencontre avec une délégation du Conseil.

M. Jean-Denis Chavaillaz : je propose que ce passage de la bande soit réexaminé et le cas échéant, une correction sera faite. Mais cela ne change rien sur le fond.

M. Roger Galley, Ecuwillens : un dernier point concernant ce chapitre. Vous répétez qu'il n'y a pas eu d'offre concrète pour l'achat de ce bistro. Je maintiens que l'on a fait une offre même si le chiffre n'a pas été ouvertement précisé. Mais en assemblée un montant minimum de Fr. 300'000.00 avait été exigé. Ce qui veut dire que si l'on s'intéressait, c'était bien sûr pour ce prix.

M. Jean-Denis Chavaillaz : je répète ce que j'ai dit, je suis formel parce que je m'en rappelle comme si c'était hier, j'ai effectivement dit que nous n'avions pas eu d'offre concrète. Qu'entend-on par offre concrète ? On dit au Conseil communal : nous sommes intéressés à acquérir le restaurant pour tel prix. Il n'y a jamais eu cette proposition. Ceci est donc correct dans le procès-verbal.

M. Roger Galley, Ecuwillens : vous dites également que vous aviez revu le montant à la hausse. Comment cela était-il possible alors que l'assemblée a voté un montant minimum de Fr. 300'000.00 ? C'est une incohérence totale.

M. Jean-Denis Chavaillaz : on n'est pas là pour rediscuter du fond du problème mais pour approuver le procès-verbal. Je maintiens ce qui a été dit, ce point du procès-verbal est juste.

M. Michel Galley, Ecuwillens : comme Roger, je ne suis pas d'accord. Nous sommes venus, les deux, pour discuter avec vous de l'achat de ce restaurant, d'ailleurs nous avons acheté la vaisselle, vous nous l'avez reprise. Donc vous ne pouvez pas dire que personne ne s'est intéressé à l'achat du restaurant. C'est la première chose. Le montant de Fr. 300'000.00 a été décidé en assemblée communale et nous savions que nous pouvions donner Fr. 300'000.00. Je trouve regrettable que le Conseil communal puisse mettre des mensonges dans ce livre. Je trouve cela vraiment presque infâme.

M. Jean-Denis Chavaillaz : vous comprendrez que nous ne sommes pas d'accord avec ce qui a été dit maintenant. Je vous rappelle que le montant de Fr. 300.000.00 qui a été décidé en assemblée communale, est un montant minimum avec lequel le Conseil communal pouvait négocier. C'était le montant plancher. Maintenant, si un généreux sponsor voulait nous donner Fr. 800'000.00 pour ce restaurant, vous pensez bien que nous n'aurions pas refusé sous prétexte que l'assemblée avait voté Fr. 300'000.00. Je maintiens et c'est important que ce que nous entendons par offre n'a jamais été concrètement formulée.

M. Robert Menoud, Posieux : je souhaite savoir si ce restaurant est encore à vendre ?

M. Jean-Denis Chavaillaz : on parlera de ceci dans les divers car maintenant nous sommes toujours dans le point approbation du procès-verbal.

M. Michel Galley, Ecuwillens : à la seconde séance, vous nous avez dit que le restaurant n'était plus à vendre. Le notaire Me Olivier Andrey vous a dit de ne pas le vendre parce que c'était la plus belle place du village. Alors, il faut être cohérent avec vous-même.

M. Jean-Denis Chavillaz : je ne parle pas des discussions de la dernière assemblée, je parle de l'approbation du procès-verbal de l'assemblée du 28 mars 2007. Ce qui a été discuté avec Me Olivier Andrey, n'est pas protocolé dans ce procès-verbal.

M. Michel Galley, Ecuwillens : il faut relater juste et non tout à fait faux. C'est vraiment très grave de la part du Conseil communal. M. Perriard était présent et je ne crois pas qu'il peut dire le contraire.

M. Jean-Denis Chavillaz : je ne crois pas que l'on va se mettre d'accord sur ce point. Je rappelle que l'on parle du procès-verbal. Est-ce qu'il y a d'autre intervention concernant ce procès-verbal.

La parole n'est plus demandée.

Au vote à main levée : le procès-verbal de l'assemblée communale du 28 mars 2007 est approuvé à la majorité (79 oui et 10 non).

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : demandes de naturalisation

M. Jean-Denis Chavillaz : il s'agit de deux demandes de naturalisation qui ont été soumises au Conseil communal par le canton et qui, de par la loi du 15 novembre 1996 sur le droit de cité fribourgeois, doivent être approuvées par l'assemblée communale. Le Conseil communal, après avoir entendu les requérants, a préavisé favorablement la requête d'une part de Mlle Damaris Madeleine Laure Towo et d'autre part de M. Paolo Nolfo. Par conséquent, il propose à l'assemblée communale de leur octroyer le droit de cité de Hauterive (FR). Pour être conforme à la loi, nous allons procéder à un vote séparé pour chaque demande. Nous commencerons, galanterie oblige, par la dame.

- Mlle Damaris Madeleine Laure Towo, née le 19 avril 1983 au Cameroun, de nationalité camerounaise, célibataire, domiciliée à la Rte de la Ria 64 à Posieux, a fini sa formation scolaire au CO de Farvagny, a suivi l'école d'économie familiale à Grangeneuve, travaille actuellement à Genève en qualité d'assistance en restauration et hôtellerie. Toutes les conditions sont remplies et le Conseil communal selon sa pratique constante fixe un émolument administratif de Fr. 500.00.

La parole n'est pas demandée.

Au vote à main levée, la demande de naturalisation de Mlle Damaris Madeleine Laure Towo et l'attribution du droit de cité communal de Hauterive (FR) sont acceptées à la majorité (88 oui et 1 non).

- M. Paolo Nolfo, né le 16 août 1948 en Sicile, de nationalité italienne, divorcé, domicilié à la Rte de Beaumont 3 à Fribourg, chauffeur-livreur, arrivé en Suisse en 1967 en qualité de saisonnier, établi à Posieux en 1978. Les conditions de naturalisation sont réalisées et le Conseil communal a également fixé un émolument administratif de Fr. 500.00.

J'ouvre la discussion.

M. Christian Tinguely, Posieux : M. Nolfo habite la commune de Fribourg. Dans quelle mesure, l'assemblée communale de Hauterive (FR) doit se prononcer sur cette naturalisation d'une personne établie à Fribourg.

M. Jean-Denis Chavillaz : nous avons posé la même question à M. Nolfo. Il a choisi d'habiter Beaumont parce que c'est le quartier de Fribourg qui se trouve le plus près de Posieux où vit son fils. Ensuite, il n'y a pas de restriction formelle disant qu'un habitant de n'importe quel canton demande le droit de cité fribourgeois et, partant d'une commune fribourgeoise.

La parole n'est plus demandée.

Au vote à main levée, la demande de naturalisation de M. Paolo Nolfo et l'attribution du droit de cité communal de Hauterive (FR) sont acceptées à l'unanimité.

M. Jean-Denis Chavillaz : nous souhaitons d'ores et déjà (le Grand Conseil doit encore avaliser les demandes) la bienvenue aux citoyens Towo et Nolfo.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : loi sur l'impôt sur les successions et les donations (LISD) ; modification du taux communal des centimes additionnels : 70% de l'impôt cantonal (actuellement 100%) – vote y relatif

M. Jean-Denis Chavillaz : le 14 septembre 2007, le Grand Conseil a adopté la nouvelle loi sur l'impôt sur les successions et donations, en abrégé LISD. Elle entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Selon l'ancienne loi, l'Etat prélevait des droits de succession et y ajoutait 50 centimes additionnels. La nouvelle loi prévoit une diminution du taux mais intègre les centimes additionnels. Le taux communal doit être adapté à cette nouvelle législation et passer de 100% actuellement, à 70%. L'opération, pour la commune, sera neutre et sans conséquence sur le budget.

J'ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

Au vote à main levée, l'adaptation du taux communal qui passe de 100 à 70%, est acceptée à l'unanimité.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement

Budget de fonctionnement

M. Jean-Denis Chavillaz : le budget de fonctionnement 2008 de la commune de Hauterive (FR) est équilibré. Globalement, nous constatons que les charges progressent de 0.59% par rapport aux derniers comptes arrêtés (2006) alors que les recettes diminuent de 12% environ. D'un point de vue général, on peut affirmer que les dépenses sont bien maîtrisées. Par contre, les charges liées augmentent en particulier celles découlant d'engagements dans le cadre des diverses associations de commune. Au niveau de l'Etat, les charges liées n'ont pas nécessairement augmenté dans la même proportion. Vous vous rappelez qu'avec l'introduction du réseau hospitalier fribourgeois, une bonne partie des charges hospitalières ont été transférées au canton et les communes ne participent presque plus. Ce qui fait que la part cantonale des charges liées a diminué. Par contre, nous constatons que celles liées aux associations de commune, je vous rappelle que nous faisons partie de l'association des communes du Gibloux, par exemple pour le home du Gibloux, pour l'accueil de la petite

enfance, pour le service des tutelles, etc., présentent une légère augmentation. Nous faisons également partie de l'association des communes de la Sarine pour les services médicaux sociaux, le home médicalisé de la Sarine et là aussi nous constatons une légère augmentation. La diminution des recettes est essentiellement une conséquence de l'abaissement du coefficient de l'impôt communal (77.4 centimes par franc payé à l'Etat dès 2007) et de la vente des immeubles locatifs communaux induisant une diminution des recettes de location.

Budget des investissements

M. Jean-Denis Chavillaz : celui-ci est conforme au plan de législature du Conseil communal, exception faite de l'investissement concernant le restaurant communal. La sécurité des usagers de la route et des piétons et la concrétisation du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) en sont les principaux objets.

Je vous présente encore un tableau comparatif entre les comptes 2006, le budget 2007, le budget 2008 ainsi que les différences entre le budget 2008 et les comptes 2006.

M. Bernard Morel, Ecuwillens : pourquoi dans le bulletin d'information la colonne des comptes 2006 n'est pas mentionnée ?

M. Jean-Denis Chavillaz : effectivement, c'est un choix que l'on a fait. L'année dernière, nous avons mis les 3 colonnes et un citoyen, je crois M. Jean-Pierre Stirnimann, nous a fait remarquer qu'il fallait acheter des lunettes pour le lire.

M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux : je n'ai pas dit qu'il fallait enlever des colonnes mais écrire plus grand.

M. Bernard Morel, Ecuwillens : est-il possible de remettre cette colonne concernant les comptes ?

M. Jean-Denis Chavillaz : bien sûr, mais il y aura plus de pages. Toujours dans les généralités, je vous présente le plan financier 2006/2010. C'est une projection que le Conseil communal tient à jour en fonction du bouclage des comptes, de l'adoption des budgets et qui tient également compte de l'ensemble des investissements votés. Pour ne pas s'égarer dans la gestion des finances, il s'agit pour le Conseil communal d'être prudent et de tenir compte des investissements prévus dans le cadre des prévisions 2009/2010 et ceci bien sûr sans toucher à la cote d'impôt. Un dernier point dans ces informations générales, la capacité financière ou capacité d'investissement de la commune, se constitue de la capacité d'emprunt d'une part Fr. 6'900'000.00 environ et des crédits disponibles d'autre part qui sont de Fr. 1'100'000.00 soit en gros, une capacité d'investissement de Fr. 8'000'000.00. Voilà pour ces propos introductifs.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : Budget de fonctionnement 2008

M. Jean-Denis Chavillaz : étant donné qu'il a été publié dans son intégralité et que les positions faisant l'objet d'une différence importante par rapport aux exercices précédents sont commentés dans le bulletin d'information, je ne vais pas vous en donner lecture mais, chapitre après chapitre, vous donner l'occasion de poser vos questions.

Administration : Mme Anne-Claude Savary

M. Gilbert Jacquat, Posieux : je souhaite connaître le taux du point 02.303.00 : cotisation assurances sociales (AVS, APG) pour le personnel communal car je trouve le montant de Fr. 99'734.00 élevé par rapport au traitement de Fr. 548'503.00?

Mme Annelise Chavillaz, boursière communale : c'est le taux officiel et obligatoire de 14.84 pour l'AVS dont 6.5 est retenu à l'employé et pour l'APG le taux est différent selon que c'est une femme ou un homme. Dans ce montant, il y a également le Conseil communal, les commissions, etc.

Ordre public : M. Benoît Chenaux

Pas de question.

Enseignement et formation : Mme Agnès Limat

Pas de question.

Culture, loisirs et sport : M. Jacques Perriard

Pas de question.

Santé : M. Benoît Chenaux

Pas de question.

Affaires sociales : Mme Anne-Claude Savary

Pas de question.

Transports et communications : M. Joseph Gumy

M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux : point 62.316.00 : tracteur en leasing – l'a-t-on acheté complètement ?

M. Jean-Denis Chavaillaz : c'était un leasing-achat. Il est amorti et acheté.

Mme Jeanne Gaillard, Ecuwillens : point 65.352.00 : abonnements généraux des CFF – pour le montant de Fr. 3'000.00, y a-t-il un abonnement entier ?

M. Jean-Denis Chavaillaz : ceci mérite effectivement une explication. La commune de Hauterive (FR) avec les 5 autres communes du Gibloux avaient comme intention d'acheter 6 abonnements CFF (1 par commune) et ceux-ci auraient été mis à disposition des citoyens des 6 communes par le biais de l'administration communale à Farvagny. Nous avons mis ce montant au budget et il correspond au solde que la commune doit lorsqu'elle a vendu ses abonnements par rapport au prix d'achat (coût Fr. 8'500.00, vendu pour Fr. 5'500.00 de cartes journalières, le solde est de Fr. 3'000.00). Malheureusement, la commune de Farvagny n'était pas prête au niveau administratif, de sorte que nous avons reporté l'acquisition de ces abonnements à 2009. Maintenant, le Conseil communal a abordé la commune voisine, à savoir Corpataux-Magnedens qui possède deux abonnements et nous avons proposé de participer à l'acquisition d'un abonnement supplémentaire qui serait mis à la disposition de nos citoyens. J'ai seulement reçu l'accord de principe du Syndic. Des informations précises vous seront communiquées par le biais d'un tout ménage prochainement.

M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux : sur le même sujet, à combien s'élève la participation par personne qui achète cet abonnement ?

M. Jean-Denis Chavaillaz : sauf erreur, Fr. 35.00 par personne et par carte et Fr. 40.00 par carte et par personne de l'extérieur de la commune. En cas d'aboutissement du projet avec Corpataux-Magnedens, nous ne serions pas considérés comme des personnes de l'extérieur.

Protection des eaux: M. Dominique Zamofing

Pas de question

Ordures ménagères, cimetière : M. Jean-Marie Aebischer

Pas de question.

Aménagement du territoire : M. Nicolas Corpataux

Pas de question.

Economie (agriculture/forêts) : M. Jean-Marie Aebischer

Pas de question.

Finances et impôts : M. Jean-Denis Chavaillaz

M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux : point 90.318.01 : frais de perception impôts état – impôts sur les véhicules. Ce montant repose-t-il sur une loi qui a été votée par le Grand Conseil ?

M. Jean-Denis Chavaillaz : je ne peux pas dire s'il existe une loi mais je l'imagine puisque la facture nous vient directement de l'OCN.

M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux : peut-on s'opposer au paiement de cette taxe ?

M. Jean-Denis Chavaillaz : on peut toujours s'opposer mais il faut s'opposer seulement si l'on a une chance d'aboutir. On va examiner cette question et l'on vous renseignera sur quelles dispositions légales l'OCN est autorisé à percevoir cette taxe.

Mme Annelise Chavillaz, boursière communale : petite précision, ce n'est pas un nouveau montant, il apparaissait sous le point 90.441.00. L'Etat a décidé de le différencier pour une plus grande transparence.

Immeubles du patrimoine financier : M. Jacques Perriard

Pas de question.

Récapitulation :

M. Jean-Denis Chavillaz : en résumé, le résultat de l'exercice se solde par un excédent de produits de Fr. 6'321.-.

Je donne la parole au Président de la commission financière pour son rapport sur le budget de fonctionnement 2008.

M. Martin Tinguely : sur la base des attributions qui lui sont désignées par la Loi sur les Communes, la Commission financière a siégé le 14 novembre 2007 pour établir son préavis relatif aux objets présentés par le Conseil communal à l'Assemblée communale de ce soir. Budget de fonctionnement 2008 : notre commune bénéficie toujours d'un bon essor démographique ce qui permet une augmentation non négligeable des rentrées fiscales. Une baisse des charges obligatoires (intérêts et amortissements) favorise également cette situation. Nous constatons par contre, un accroissement des charges liées (canton et associations de communes), charges imputées en fonction du nombre des habitants ainsi que de la capacité financière de notre commune. L'approche du Conseil communal reste prudente, le budget 2008 prévoit un bénéfice de Fr. 6'321.00.

La Commission financière préavise favorablement le budget de fonctionnement 2008.

M. Jean-Denis Chavillaz : merci M. le Président. Y a-t-il encore des questions au sujet de ce budget de fonctionnement 2008 ?

M. Roger Galley, Ecuwillens : un montant qui m'a échappé, point 01.300.00 : traitement, séances du conseil communal. Je constate une augmentation de 40%. Y a-t-il une explication ?

M. Jean-Denis Chavillaz : l'explication figure dans les commentaires publiés dans le bulletin d'information. Il s'agit simplement d'une manœuvre comptable. C'est le transfert de la rétribution du Syndic et de la Vice-Syndic de la position 02.301.00 à la position 01.300.00 selon les directives de la Caisse de compensation. Il n'y a pas d'augmentation.

La parole n'est pas demandée.

Au vote à main levée, le budget de fonctionnement 2008 se soldant par un excédent de recettes de Fr. 6'321.- est adopté à l'unanimité.

6 **POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : Budget des investissements 2008 et vote des crédits y relatifs**

6.1 Route cantonale, optimisation de la traversée de Posieux, secteur Sud

M. Jean-Denis Chavillaz : je donne la parole à M. Joseph Gummy pour vous présenter cet objet.

M. Joseph Gummy : le projet est de sécuriser l'entrée sud de Posieux. La première des opérations consiste à construire un ralentisseur environ à 50 mètres avant le garage Margueron qui sera composé d'une berme centrale pour ralentir la vitesse des véhicules. La deuxième opération est la mise en place d'un trottoir surélevé qui part depuis le garage Margueron et qui

va pratiquement jusqu'à l'angle de la ferme Pasquier. Cette opération sera complétée par un passage piétons qui sera situé au milieu du virage, ce qui est possible grâce à une bonne visibilité dans les deux sens de la circulation. Ces opérations serviront à ralentir les véhicules mais surtout les nombreux camions qui traversent ce secteur et sécuriseront les piétons. Le montant de cet investissement est devisé à Fr. 140'000.00 et il serait financé par emprunt bancaire.

M. André Galley, Posieux : le carrefour du « tronc Bourlo » resterait identique ?

M. Jean-Denis Chavillaz : nous avons examiné la question d'un rond-point mais le diamètre disponible est nettement trop faible.

M. Georges Corronado, Posieux : serait-il possible de baisser la limitation de vitesse de 60 km/h à 50 km/h jusqu'à la hauteur de l'entreprise Zbinden ?

M. Joseph Gummy : je suis bien placé pour vous répondre. Nous avons déjà fait une demande en 2006 avec une vision locale de toutes les instances intéressées et la réponse du Service des ponts et chaussées était négative. Nous avons renouvelé notre demande en 2007 arguant du fait des nouvelles constructions. La réponse nous est parvenue, toujours négative. Par contre, il accepte une entrée en matière pour la pose de feux.

M. Jean-Denis Chavillaz : on pourra répondre plus en détail sur ce point très précis soit des feux à la hauteur du quartier du Vany lors de notre prochaine assemblée communale fixée au 2 avril 2008.

M. Georges Marchon, Ecuwillens : avez-vous également fait une demande pour une limitation de 50 km/h en direction de Bulle à hauteur de l'immeuble de M. André Berset ? J'ai une lettre en ma possession, je ne sais pas si c'est une personne intelligente ou instruite qui l'a écrite, je cite : « cette mesure préconisée serait mal comprise par la plupart des automobilistes et difficilement applicable ». Je ne comprends pas pourquoi elle serait difficilement applicable. Pour exemple, la Rte de la Glâne, il y a des maisons que sur un côté et la limitation est de 50 km/h. Il ne faut pas attendre qu'il y ait un mort avant de réagir. Selon les ponts et chaussées, c'est la commune qui doit intervenir en faisant signer le courrier par tous les riverains. Nous sommes contribuables de la commune de Hauterive et nous avons également droit à la sécurité.

M. Jean-Denis Chavillaz : c'est un sujet récurrent puisque cela fait depuis 2001 que nous parlons de ce problème. Nous l'avons soumis à plusieurs reprises oralement, par écrit, sur le terrain au service des ponts et chaussées, malheureusement sans succès. Je rappelle que c'est une route cantonale et que c'est le canton qui donne ses directives.

Mme Anne-Lise Aeby, Posieux : je pense que nous avons le même souci de sécurité que l'on soit du côté sud ou du côté nord. Pour être une maman accompagnatrice d'enfants se rendant quotidiennement à l'école, je suis particulièrement inquiète sur la dangerosité de cette route cantonale. J'estime qu'il est urgent de prendre des mesures.

M. Jean-Denis Chavillaz : vous parlez à des personnes convaincues. Je rappelle simplement que nous avons déjà, il y a deux ans, organisé une vision locale avec le service des ponts et chaussées, la gendarmerie cantonale, l'instruction publique et le BPA pour leur montrer ce que nous estimons aussi dangereux. Cette vision locale a abouti à une prise de position dont la conclusion était que les infrastructures disponibles sur ce tronçon de route cantonale étaient suffisantes du point de vue de la sécurité. Ce qui ne nous a pas empêché de revenir à la charge, toujours sans résultat mais cette fois il en ressort un point positif, l'acceptation d'entrée en matière pour la pose de feux.

Mme Jacqueline Raemy, Posieux : je me rappelle qu'en 1993 déjà, j'avais demandé à l'assemblée communale des mesures de sécurité pour les enfants, notamment un passage piétons. La réponse du BPA et de la gendarmerie était que c'était complètement inutile. Or, par la suite, cette demande a été acceptée. Je pense donc qu'il ne faut pas baisser les bras et persévérer, les directives cantonales changent aussi.

M. Michel Galley, Ecuwillens : j'ai entendu dire qu'il viendrait un rond-point d'en bas de la maison de M. Marchon pour la future zone industrielle. Alors ne fait-on pas des frais inutiles en construisant un ralentisseur maintenant ?

M. Jean-Denis Chavallaz : l'emplacement de ce ralentisseur a été choisi de telle façon que si un rond-point devant permettre l'accès à la zone artisanale appelée « Champ du Nod » se ferait à cet endroit précis. Nous avons une infrastructure qui n'est pas lourde pour l'instant.

M. Charles Rolle, Posieux : j'ai une question concernant le passage piétons du Vany. On parle de feux, mais j'ai peur que cela crée des bouchons dans tout le village. J'ai l'impression qu'il faut faire un pas en avant et faire une étude pour un passage sous-voie. On a toujours plus d'enfants, on pourrait les centraliser tous à la même place.

M. Jean-Denis Chavallaz : on prend note et on examinera la faisabilité de cette proposition.

M. Armand Maillard, Posieux : vous pensez à la sécurité des piétons ce qui est une bonne chose mais ceci ne doit pas être au détriment des cyclistes qui ne sont pas vraiment en sécurité en traversant le village. N'aurait-il pas moyen de penser à une bande cyclable sécurisée ?

M. Jean-Denis Chavallaz : nous pouvons tout faire du moment que nous avons la largeur et le terrain nécessaire. Nous sommes limités par la topographie et les constructions. Il faut mettre des priorités et pour nous, il est important de protéger le piéton. Ensuite les usagers de la route, dont les cyclistes font partie, ce sont d'autres mesures à mettre en place.

M. Christian Tinguely, Posieux : je fais partie des parents des enfants du Vany qui sont concernés par la traversée de la route cantonale. On peut imaginer beaucoup de solutions mais nous avons besoin de solutions qui se mettent rapidement en place et honnêtement, la solution du passage sous-voie est la meilleure solution de ne rien faire.

M. Patrick Clément, Posieux : j'ai une question concernant l'îlot prévu juste après le passage piétons, ce n'est pas une sécurisation de milieu de passage ?

M. Joseph Gummy : il est surélevé justement pour ralentir au maximum les véhicules mais surtout les camions.

M. Jean-Denis Chavallaz : des modifications dans le cadre de l'étude de détails sont possibles. Sur le principe, rien ne sera changé mais le dossier définitif de mise à l'enquête comportera peut être quelques modifications.

La parole n'est plus demandée.

Rapport de la commission financière :

M. Martin Tinguely:

Montant de l'investissement demandé : CHF 140'000.00

Montant à financer par un emprunt bancaire CHF 140'000.00

La Commission financière préavise favorablement l'investissement de Fr. 140'000.00 pour l'optimalisation de la traversée de la route cantonale à Posieux, secteur sud.

Au vote à main levée, la réalisation de l'optimalisation de la traversée de Posieux, secteur sud pour un investissement de Fr. 140'000.00 financé par un emprunt bancaire est acceptée à l'unanimité.

6. 2 Mesures de modération de trafic dans les quartiers

M. Jean-Denis Chavallaz : le 2^{ème} objet routier important c'est celui des mesures de modération de trafic dans les quartiers. Différents endroits de la commune sont touchés par ces mesures mais ils font l'objet d'un paquet dont le montant total de l'investissement s'élève à Fr. 130'000.00 financé par un emprunt bancaire. Pour la présentation de cet objet, je cède la parole à M. Joseph Gummy.

M. Joseph Gumy : le but est d'introduire des zones de 30 km/h pour améliorer la qualité de vie dans différents quartiers, diminuer les nuisances et assurer une meilleure sécurité. Dans ces zones, en principe il n'y a plus de trottoir, les piétons marchent sur la route. Ces routes sont moins larges et les véhicules roulent moins vite. Je vous présente maintenant les différents endroits prévus : à Posieux : la route de l'Ecole, la route du Vany, la route de la Ria. Les routes principales, comme par exemple la route de Matran, qui sont des routes à orientation de trafic restent à 50 km/h mais avec des modérations de trafic qui sécurisera tout le secteur. Pour Ecuwillens : la route du Chêne, route des Granges, quartier de La Clé et le ch. du Faubourg. La route principale traversant le village reste également à 50 km/h. Il est prévu également un modérateur à la rte des Condémines.

Mme Anne-Lise Aeby, Posieux : concrètement vous allez poser un seul panneau 30 km/h ou autre chose ?

M. Joseph Gumy : toutes les entrées d'une zone 30 km/h seront équipées d'un panneau de signalisation et une bande rouge. Les sorties seront également indiquées. Avant toute cette procédure, il y a une mesure obligatoire qui consiste à contrôler la vitesse (par radar). Le résultat de ce contrôle, obtenu en fonction du comportement des usagers, imposera l'emplacement et le nombre de modérateurs.

Mme Anne-Lise Aeby, Posieux : si j'ai bien compris, vous allez déplacer le passage piétons ?

M. Joseph Gumy : nous allons le déplacer plus ou moins en face de l'Imp. du Savouet.

M. Juan-Carlos Rodriguez, Posieux : les enfants qui viennent de l'Imp. Sur-la-Comba traversent où ?

M. Joseph Gumy : entre chaque route de l'Imp. des Chenevières, l'Imp. Sur-la-Comba et l'Imp. du Chavouet, il y a un cheminement piétonnier prévu qui relie chaque impasse.

M. Juan-Carlos Rodriguez, Posieux : les enfants n'ont pas de logique et passent par le chemin le plus court. Ils vont donc longer la route et il n'y a pas de trottoir.

M. Jean-Denis Chavillaz : on peut aussi aller avec les enfants pour leur expliquer qu'ils doivent passer par les chemins piétonniers. Je pense qu'il faut rester raisonnable.

Mme Cécile Gachoud, Posieux : il est vrai qu'à la route de Matran, les véhicules roulent relativement fort et l'on n'est pas loin d'un grave accident. Les enfants sortent des impasses et ne sont pas sécurisés pour aller à l'école.

M. Joseph Gumy : nous en sommes parfaitement conscients mais je tiens tout de même à dire que tous ceux qui roulent vite sur cette route de Matran c'est d'abord vous, les habitants qui y vivez puisque c'est maintenant une route sans issue.

Mme Viviane Maradan, Posieux : je confirme que cette route est dangereuse. Je suis d'ailleurs intervenue une fois ou deux dans des assemblées communales pour exposer mon inquiétude à ce sujet. Je pense que ce sont surtout les personnes qui se rendent à la déchetterie qui sont des dangers publics.

M. Jean-Denis Chavillaz : nous en sommes conscients et c'est dans cette idée que nous vous proposons ces zones de 30 km/h avec modération de trafic. La seule chose que nous ne pouvons pas faire c'est interdire la circulation.

Mme Anne-Lise Aeby, Posieux : ces derniers temps, il y a eu beaucoup de travaux aux abords de l'école ainsi que sur la route de Matran, à tel point que les trottoirs n'étaient plus praticables (tranchée, camions parkés, etc.). Ne peut-on prévoir une déviation ?

M. Jean-Denis Chavillaz : nous sommes intervenus auprès de l'entreprise et nous avons demandé la sécurisation du site. Les travaux de la route de Matran sont quant à eux terminés.

M. Joseph Gumy : à la rte de la Ria, il y aura une porte d'entrée 30 km/h à la hauteur de l'ancien garage avec un cheminement piétonnier jusque devant la ferme Jacquat. De l'autre côté, depuis l'entreprise Zbinden pour entrer dans le quartier du Vany, il y aura également une porte d'entrée juste après l'imp. du Vany. Comme la route est large et pourvue déjà d'un trottoir, nous pensons à un modérateur par parcage alterné.

M. Jean-Denis Chavillaz : ce qui est intéressant dans ce principe de zones à 30 km/h c'est qu'il y a un suivi qui est toujours susceptible d'être amélioré si nécessaire.

M. Patrick Clément, Posieux : je trouve que des zones de 30 km/h c'est une bonne chose mais à mon avis, pour la route de la Ria, par rapport à un trottoir, une zone 30 km/h n'est pas du tout de même fiabilité pour le piéton. Les enfants vont prendre l'habitude d'utiliser toute la route. Un trottoir a une certaine hauteur et on est beaucoup plus sécurisé par rapport aux véhicules.

M. Joseph Gumy : pour ce secteur, un trottoir n'est pas réalisable pour une question d'emprise de terrain.

M. Jean-Denis Chavillaz : encore une fois, il faut savoir si on veut quelque chose que l'on peut réaliser rapidement ou alors on entame des discussions avec les propriétaires concernés pour la construction d'un trottoir. Il y a encore un autre phénomène, si on passe au système des feux sur la route cantonale, les enfants seront invités à passer par la route du Vany où il y a un trottoir. C'est une question de formation et d'éducation des enfants.

M. Georges Corronado, Posieux : ne serait-il pas possible de prévoir un giratoire ?

M. Joseph Gumy : c'est une route cantonale et il n'y a pas le diamètre nécessaire. Je vous présente maintenant les zones prévues sur le secteur Ecuwillens avec les chemins piétonniers et les modérations. Je rappelle également qu'avec les zones de 30 km/h, c'est la priorité de droite, il n'y a plus de cédez le passage.

M. Maurice Seydoux, Ecuwillens : je souhaite savoir si toutes ces mesures sont validées par le service des ponts et chaussées ? Pourquoi je pose la question ? Parce que je trouve assez étonnant que l'on puisse mettre des passages à piétons en prolongement d'un cédez le passage, d'un stop et au milieu d'une intersection. Je pense néanmoins que ces mesures de modération proposées par le Conseil sont très bonnes.

M. Joseph Gumy : elles ont fait l'objet d'une demande préalable et doivent encore être avalisées.

M. Bernard Morel, Ecuwillens : je souhaite des explications sur la rte des Granges.

M. Joseph Gumy : le panneau de zone 30 km/h sera situé 10 à 20 mètres avant ton immeuble.

M. Raphaël Galley, Ecuwillens : concernant les bandes de marquage dans les zones de 30 km/h je comprends le raisonnement. Par contre, j'ai un peu plus de peine concernant la route de Magedens qui est à 50 km/h et surtout le soir lorsqu'il y a une faible visibilité, c'est dangereux. Je propose que l'on ne s'arrête pas à cette étape transitoire de marquage mais que l'on parte sur une étude de trottoir.

M. Jean-Denis Chavillaz : encore une fois je répète que c'est une étape que l'on peut réaliser rapidement. Dans ce secteur, il y a également des mesures prévues mais qui font partie du dossier de la route de contournement et de la traversée du village. On compte aussi sur une diminution du trafic.

M. Roger Chenaux, Ecuwillens : vous avez parlé de tous les quartiers, qu'en est-il du centre du village à Ecuwillens. Sauf erreur, le 13.08.2006, il y a un crédit qui a été voté. A l'heure actuelle, rien n'a été fait.

M. Jean-Denis Chavillaz : les mesures d'accompagnement qui ont été soumis à l'assemblée communale sont englobées dans le dossier de la route de contournement. Dans ce projet, il y a effectivement le ralentissement des véhicules par le biais d'aménagement de rétrécissement. Pour la réalisation, nous attendons le permis de construire. Quant à l'autre projet, l'aménagement du centre du village, nous ne sommes pas encore assez avancés dans l'étude.

M. Roger Chenaux, Ecuwillens : le montant ne figure même pas dans les investissements 2008 alors cela va aller encore bien quelques années avant la réalisation.

M. Jean-Denis Chavillaz : attention ! lorsqu'un investissement est voté, ce n'est pas une dépense de fonctionnement. C'est un investissement parce qu'il se réalise sur plusieurs exercices. D'ailleurs il apparaît dans le tableau récapitulatif des investissements.

La parole n'est plus demandée.

Rapport de la commission financière :

M. Martin Tinguely : montant de l'investissement demandé Fr. 130'000.00, montant à financer par emprunt bancaire de Fr. 130'000.00.

La commission financière préavis favorablement cet objet.

Au vote à main levée, la réalisation des mesures de modération de trafic dans les quartiers, pour un montant de Fr. 130'000.00, financé par emprunt bancaire est acceptée à l'unanimité.

6.3 PGEE, amélioration du réseau d'évacuation des eaux, route de Posieux, secteur Ecuwillens

M. Jean-Denis Chavallaz : M. Dominique Zamofing qui est en charge du dicastère va vous donner des explications.

M. Dominique Zamofing : il s'agit de la réalisation d'un collecteur en séparatif d'eaux usées et d'eaux claires. Je vous présente la situation, la route communale, l'autoroute et la route qui se dirige vers le quartier Les Granges. Le collecteur d'eaux usées a pour but de relier le projet d'un immeuble et les 4 parcelles à l'arrière. Le collecteur d'eaux claires qui est très important puisque tout le quartier Les Granges est en séparatif et va se jeter dans le collecteur unitaire du secteur. On va donc séparer les eaux usées et les eaux claires et les eaux claires seront dirigées dans le collecteur qui passe sous le pont de l'autoroute et qui se jettent dans la Sarine. C'est un avantage pour notre STEP qui aura une grande quantité d'eau de pluie en moins à traiter.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Denis Chavallaz : cette dépense s'inscrit dans la réalisation du plan général d'évacuation des eaux. Vous savez que, pour ne pas surcharger la STEP avec des eaux qui ne sont pas vraiment polluées mais qui arrivent en grande quantité à la STEP, on doit les séparer d'où l'expression « séparatif ». Dans notre plan de législature, il est prévu que chaque année, on réalise, par étape, gentiment mais sûrement, ces mises en séparatif.

Mme Anne-Lise Aeby, Posieux : je n'ai pas compris où va finir l'eau ?

M. Dominique Zamofing : les eaux de pluie et les eaux de surface sont raccordées sur le collecteur existant qui passe sous le pont de l'autoroute et qui rejoint un grand collecteur qui va à la Sarine.

La parole n'est plus demandée

Rapport de la commission financière :

M. Martin Tinguely : montant de l'investissement demandé Fr. 160'000.00, financement par emprunt bancaire.

La commission financière préavis favorablement l'investissement de Fr. 160'000.00 pour cet objet.

Au vote à main levée, l'amélioration du réseau d'évacuation des eaux à la route de Posieux, secteur Ecuwillens, pour un montant de Fr. 160'000.00, financé par un emprunt bancaire est acceptée à l'unanimité.

6.4 PGEE, assainissement secteur Moulin Neuf à Posieux

M. Jean-Denis Chavaillaz : je donne directement la parole à M. Dominique Zamofing pour l'exposé de ce projet.

M. Dominique Zamofing : il s'agit de raccorder les différents bâtiments du secteur du Moulin Neuf, habitations privées (famille Chassot et institut de Froideville) et installations industrielles (APEC, gravière de Châtillon), bâtiments qui ne sont plus conformes actuellement (équipés d'une fosse septique). Le Conseil communal vous propose de réaliser un collecteur d'eaux usées pour un investissement de Fr. 120'000.00 financé par la taxe de raccordement et par un emprunt.

La parole n'est pas demandée.

Rapport de la commission financière :

M. Martin Tinguely : montant de l'investissement demandé Fr. 120'000.00, encaissement des taxes de raccordement Fr. 70'000.00, emprunt bancaire de Fr. 50'000.00.

La commission financière préavise favorablement l'investissement de Fr. 120'000.00 pour cet objet.

M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux : une question concernant le financement. Il y a une différence entre la présentation dans le bulletin d'information et la présentation de ce soir. Pourquoi ?

M. Jean-Denis Chavaillaz : effectivement, il y a une erreur d'impression dans le bulletin d'information. C'est bien ce qui est présenté ce soir qui est juste.

Au vote à main levée, l'assainissement du secteur du Moulin Neuf à Posieux pour un montant de Fr. 120'000.00, financé par un emprunt bancaire de Fr. 50'000.00 et par les taxes de raccordement d'un montant de Fr. 70'000.00, est accepté à l'unanimité.

6.5 Modification du bouteiller du restaurant communal à Ecuwillens

M. Jean-Denis Chavaillaz : c'est le dernier investissement proposé ce soir et je donne la parole à M. Jacques Perriard.

M. Jacques Perriard : une partie de service (bouteiller, bar) de la salle à boire prend de l'âge et crée des soucis. Nous vous proposons de remplacer cette installation de manière à optimiser le service et surtout d'éviter de futurs problèmes sanitaires et de température. Le montant de l'investissement est de Fr. 38'000.00, financé par le prélèvement sur la réserve.

La discussion est ouverte.

M. Roger Galley, Ecuwillens : l'amortissement de 1% sur l'installation n'est-ce pas trop peu ?

M. Jean-Denis Chavaillaz : en fait, il n'y a pas d'amortissement du tout puisque l'on prélève sur la réserve.

M. André Galley, Posieux : est-ce que dans les Fr. 38'000.00 il y a du mobilier ?

M. Jacques Perriard : effectivement il y a du mobilier. En fait, on ne modifie pas la zone de travail, on remplace le bouteiller. Le Conseil communal s'est renseigné sur la possibilité de mise à disposition de cette installation par un fournisseur-brasseur. Malheureusement, cela ne se fait plus.

La parole n'est plus demandée.

Rapport de la commission financière :

M. Martin Tinguely : montant de l'investissement demandé Fr. 38'000.00, financé par le prélèvement sur le fond de réserve.

La commission financière préavise favorablement l'investissement de Fr. 38'000.00 pour cet objet.

M. Bernard Morel, Ecuwillens : est-ce qu'il est prévu d'autres investissements dans ce restaurant ou bien chaque année on aura quelque chose à voter ?

M. Jean-Denis Chavillaz : l'objectif du Conseil communal, comme tout propriétaire d'immeuble, c'est de maintenir dans un état qui permet l'exploitation normale. Notre politique est de faire ce qu'il faut faire. Nous avons également prévu une expertise de ce bâtiment pour savoir ce qui pourrait nous attendre. Ceci n'aboutira pas à des investissements extraordinaires mais nous aiguillera sur d'éventuels travaux.

Au votre à main levée, la modification du boutelier du restaurant communal pour un montant de Fr. 38'000.00 financé par le prélèvement sur la réserve est accepté à la majorité (88 oui et 1 non).

Récapitulation du budget des investissements 2007 :

Total des dépenses Fr. 588'000.00 – pour Fr. 70'000.00 de recettes d'où une dépense nette de Fr. 518'000.00.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : modification des statuts de la corporation forestière du Bas-Gibloux

M. Jean-Denis Chavillaz : les statuts ont été publiés dans leur intégralité dans le bulletin communal. Néanmoins, je vais ressortir les différences essentielles de ces modifications qui sont la conséquence de la sortie de la Corporation de la Fondation de l'Abbaye d'Hauterive. C'est l'état qui s'occupe maintenant de ses forêts.

- Art. 1 : on parle de Corporation forestière au lieu de triage
- Art. 9 : convocation de l'assemblée des délégués - on a assoupli le délai automne et premier semestre au lieu de début septembre et 1^{ère} semaine de mars
- Art. 11 : précise que la Fondation d'Hauterive a voix consultative étant donné que leurs forêts sont sur le territoire de la Corporation et elle participe aux séances mais ne prend pas part aux décisions.
- Art. 17 : représentation – signature du président et de la secrétaire

M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux : mention de la secrétaire. Si une fois on a un secrétaire, on remodifie les statuts ? Je propose de mettre la personne qui assure le secrétariat.

M. Jean-Denis Chavillaz : effectivement c'est logique. Nous en prenons note et ferons part de cette remarque.

- En qualité d'association, la Corporation doit obligatoirement faire contrôler ses comptes par un fiduciaire.
- La Corporation peut contracter des emprunts en lieu et place d'être garante des emprunts contractés.
- Le règlement sur la gestion du personnel respectivement l'application de la loi sur le personnel de l'Etat, le cas échéant l'adaptation des règles aux dispositions de la convention collective de travail a été rajouté.

- Art. 28 : une petite précision – les membres assument la responsabilité du personnel qu'ils mettent à disposition de la Corporation. On parle ici principalement de la commune de Rossens qui met du personnel communal à la disposition de la Corporation. Une convention est obligatoire entre les parties.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

Au vote à main levée, la modification des statuts de la corporation forestière du Bas-Gibloux, avec la remarque de l'art.17, est acceptée à l'unanimité.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : informations du Conseil communal

Projet de la nouvelle salle communale

M. Jean-Denis Chavillaz : le dossier du projet de la nouvelle salle communale a été transmis au Service des constructions et de l'aménagement à Fribourg avec les observations du Conseil communal concernant les différentes oppositions. Nous sommes dans l'attente de la décision du canton.

Route de contournement d'Ecuvillens

M. Jean-Denis Chavillaz : le dossier a été transmis au Service des ponts et chaussées. 2 oppositions ont été rejetées par le Conseil communal et la procédure a retardé quelque peu le projet. Il est actuellement au service juridique du canton et nous attendons la décision.

Accueil extra-scolaire

M. Jean-Denis Chavillaz : le Conseil communal a rencontré une délégation de citoyens concernant le projet de mise sur pied d'un accueil extra-scolaire. Il s'agit de mettre en place une structure qui permette d'accueillir les enfants en âge scolaire avant l'école, d'encadrer en cas de besoin ces enfants durant la période de midi y compris le repas et de les recevoir après les cours et les aider pour leurs devoirs. Ce projet a déjà mobilisé plusieurs personnes et pas mal de temps et nous nous inspirons de l'expérience en la matière de Farvagny. La prochaine étape et vous serez bien sûr concernés c'est un tout ménage qui sera distribué cette semaine et qui demande à toutes les personnes qui seraient d'accord de s'investir dans ce projet, de s'annoncer. Le Conseil communal s'engage également mais de façon différente. Pour nous, il s'agissait surtout de trouver une solution en ce qui concerne les locaux appropriés. Ce problème est résolu et nous attendons maintenant le résultat du tout ménage.

Bancomat

M. Jean-Denis Chavillaz : c'est un sujet qui a déjà fait l'objet de discussion dans le cadre de l'assemblée communale qui a finalement rejeté le projet, essentiellement pour un problème de financement. Entre temps, le Conseil communal n'a pas baissé les bras et a abordé un autre établissement bancaire fribourgeois. Celui-ci nous a confirmé par écrit, il y a un mois environ, qu'il était disposé et qu'il avait prévu le montant nécessaire au budget et qu'au printemps 2008 un bancomat sera installé à l'emplacement prévu (à côté du magasin à Posieux). C'est la

Banque cantonale de Fribourg qui, sans frais pour la commune, qui met un bancomat à disposition de la population.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : divers

M. Christian Seydoux, Posieux : j'ai deux petites remarques. Après les discussions de ce soir sur la sécurité, j'aimerais rappeler que l'année passée nous avons eu une discussion sur le bruit de l'autoroute, alors là aussi je n'ai pas baissé les bras. Avec le Conseil communal et les riverains, nous sommes très actifs. Je rappelle simplement une information générale. Ce problème est passé du canton à la Confédération, que je vais entreprendre de nouvelles démarches en espérant qu'elles seront appuyées par le Conseil communal pour essayer d'arriver à une solution pour réduire le bruit de l'autoroute dans tout le secteur de l'Imp. de l'Onlion, l'Imp. du Sapex, etc. où cela devient presque insupportable.

M. Jean-Denis Chavillaz : pour vous rassurer, nous sommes conscients du problème. Le Conseil communal l'a agendé et mis dans la liste de nos affaires en suspens à traiter, pour le début de l'année 2008 étant donné qu'il y a ce fameux changement qui intervient et qui donne la responsabilité à la Confédération.

M. Christian Seydoux, Posieux : ma deuxième petite remarque. Vous avez fêté le 2000^{ème} habitants de la commune et je m'inquiète un petit peu sur la capacité de notre déchetterie à supporter cette évolution. A mon avis, elle est mal placée dans un quartier de l'école, un quartier d'habitation et à mon avis ce n'est pas un quartier pour une déchetterie. Je propose formellement que le Conseil communal se penche sur ce sujet qui est très compliqué.

M. Jean-Denis Chavillaz : le Conseil communal pour utiliser la formule d'usage en prend note mais cela a quand même une conséquence puisque nous avons un délai d'une année pour prendre position. Il est vrai que nous sommes un peu à l'étroit mais cela vient aussi du fait que, par rapport aux déchetteries communales qui nous entourent, nous acceptons absolument tout mis à part les pneus. Le souhait du Conseil communal n'est pas de limiter l'accès à la déchetterie parce que c'est un service que nous voulons rendre à la population. Je confirme cependant que l'étude sur un nouvel emplacement n'est pas encore lancée.

M. Georges Coronado, Posieux : concernant l'accueil extra-scolaire. L'administration communale ne veut pas prendre les devants et c'est, si j'ai bien compris, un groupement de personnes qui doit se débrouiller pour la mise sur pied ou comment cela se passe ?

M. Jean-Denis Chavillaz : le Conseil communal demande effectivement un investissement, une participation des personnes utilisatrices potentielles de ce service. On appuie la démarche en rappelant que c'est une initiative purement privée. Nous demandons une participation active des personnes concernées. Nous ne sommes pas désintéressés, au contraire, mais il faut placer l'église au milieu du village, nous parlons d'un projet qui à terme concerne une vingtaine d'enfants. C'est un projet qui a de l'importance mais qui demande l'engagement des personnes qui désirent bénéficier de ce service. Je précise encore que la commune assure les infrastructures, la prise en charge des coûts qui va en découler.

M. Robert Menoud, Posieux : je me pose la question de savoir pourquoi les échafaudages (gabarits) du projet de la salle communale sont démontés ?

M. Jean-Denis Chavillaz : la mise à l'enquête est terminée.

M. Robert Menoud, Posieux : Ok mais quand on enlève les gabarits normalement on construit tout de suite après.

M. Jean-Denis Chavillaz : si vous avez le pouvoir de lever les oppositions, aucun problème.

M. Robert Menoud, Posieux : c'est pas mon problème ça. Deuxième chose, est-ce que le restaurant est encore à vendre ? Troisième chose, vous cherchez des infrastructures pour le projet de l'AES qui j'estime est une très bonne chose. Mais je vous rappelle que vous avez eu des infrastructures et vous les avez démolies. Vous dites en assemblée que chaque bâtiment

après 30 ans on doit démolir. Je ne sais pas si votre villa vous allez la démolir vu qu'elle arrive à 30 ans.

M. Jean-Denis Chavillaz : non le restaurant n'est pas à vendre. Pour le reste, je ne sais pas de quel bâtiment tu parles ?

M. Robert Menoud, Posieux : l'ancienne école à Posieux (en Roumanie c'est une superbe classe), bâtiment qui rendrait service après quelques réparations et maintenant la salle du restaurant communal. Les voisins de la nouvelle salle cherchent des sponsors, des communes avoisinantes. On arrivera à quoi, à relever les impôts. Alors attention.

M. Jean-Denis Chavillaz : je rappelle ici que ceux qui sont de mon côté de la table, sont aussi ceux qui paient des impôts, ce sont aussi des contribuables qui n'ont aucun intérêt à payer plus d'impôts. On se permet les investissements réalisables et rien de plus. Je ne suis pas devin mais on ne parle pas pour l'instant d'augmentation d'impôts. En ce qui concerne l'AES, nous n'avons pas besoin de chercher les infrastructures puisque nous les avons trouvées et idéalement proche de l'école.

M. Maurice Seydoux, Ecuwillens : au nom du conseil de paroisse, je voudrais vous remercier, le Conseil communal respectivement les employés communaux, qui ont pris l'initiative de décorer nos arbres qui sont autour de l'église. C'est du plus bel effet et ça nous permet, à la paroisse, d'économiser l'éclairage de l'église. 2^{ème} point : nous avons pu lire dernièrement dans La Liberté un article concernant la réunification ou une entrée en matière d'une réunification des communes du Gibloux. Je souhaiterais recevoir des informations sur les transactions qui sont en cours.

M. Jean-Denis Chavillaz : je crois que c'est effectivement un sujet important, important au point qu'il a fait l'objet d'une publication dans le bulletin communal et une prise de position en ce qui me concerne puisque j'ai la possibilité en qualité de Syndic de mettre sur papier mes états d'âme dans le cadre du billet du Syndic. Dans le cadre de la Conférence des Syndics du Gibloux (communes du Glèbe, Corpataux-Magnedens, Rossens, Farvagny, Vuisternens-en-Ogoz et Hauterive (FR), communes qui forment également l'ACG) une discussion a été entamée concernant l'étude de ce que pourrait nous rapporter une fusion, notamment comme alternative à l'ACG. Quant on parle d'association, cela veut dire qu'il y a un comité composé de différents conseillers communaux qui se répartissent les différentes tâches en les assumant en plus de leur mandat de Conseiller dans leurs communes. C'est dans cet esprit que les Syndics ont parlé d'entrée en matière. Ceci ne veut pas dire que l'on examine actuellement un projet de convention de fusion. Une fusion n'est pas là seulement pour simplifier l'administration en se disant nous n'aurons plus besoin d'association. Mais lorsque l'on réfléchit, on se rend compte qu'il y aura toujours un service social, un home médicalisé ainsi que d'autres institutions qui dépendent aujourd'hui de l'association. Actuellement on est au stade de la réflexion de base pour répondre à la question : faut-il aller plus loin que cette réflexion de base ? Comment va-t-on procéder ? Une rencontre entre tous les Conseillers communaux et le personnel des administrations communales est fixée au 22 janvier 2008. Avant d'aller plus loin, il faut être sûr que ce projet réponde à nos attentes et soit une simplification administrative. Il y a une volonté politique de se mettre ensemble. Fusionner veut dire créer une nouvelle commune de 48 km², accepter les conséquences au niveau personnel (engagement de personnel professionnel) ce sont des questions à mettre dans la balance et auxquelles nous n'avons pas encore répondu. Je dirais également que si l'on passe à la loupe ces différentes communes concernées par la fusion Hauterive 1982 habitants (population légale au 31.12.2006), la nouvelle commune qui serait créée comporterait environ 8000 habitants et les différences sont assez sensibles dans le domaine financier en particulier, notamment au niveau du taux d'impôts. Il faut également voir le volet politique qui en cas de fusion verrait certainement se mettre en place un Conseil général au lieu des assemblées communales. Cette rencontre du 22 janvier devra nous amener à prendre une position, nous, le Conseil communal. Si des négociations devaient être entamées, c'est uniquement avec l'approbation de l'assemblée communale.

Mme Awilo Oschieng Pernet, Ecuwillens : j'ai une question concernant le bistro qui n'est plus à vendre. En consultant le bulletin d'information du 13 décembre 2005, il est indiqué que le bénéfice de la vente du restaurant communal serait intégralement affecté à la construction de la nouvelle salle. Je souhaiterais connaître l'impact financier de la décision de ne pas vendre le bistro sur le montant voté relatif à la construction de la nouvelle salle.

M. Jean-Denis Chavallaz : pour être précis, s'il y avait un bénéfice avec la vente du bistro, ce bénéfice ne revenait pas à la commune mais à la paroisse.

Mme Jeanne Gaillard, Ecuwillens : depuis quand à la paroisse ?

M. Jean-Denis Chavallaz : par la convention de donation qui stipule que si la commune vend le restaurant, dans un délai de douze ans, le bénéfice doit être versé à la paroisse. La paroisse par contre qui a été abordé à ce sujet a dit : s'il y a vente et compte tenu de l'utilisation des locaux, notamment également par les sociétés paroissiales, le Conseil de paroisse investirait le montant dans la nouvelle salle. Ceci a été discuté entre les Conseils de paroisse et communaux. Par contre, dans le projet de la nouvelle salle et de l'aménagement de la centrale de chauffage à bois, ce montant n'a pas été pris en considération parce qu'entre temps la vente du bistro a été interrompue. En conséquence, il n'y a pas de nouvelle incidence sur le plan financier tel qu'il a été soumis et approuvé par l'assemblée communale.

Mme Jeanne Gaillard, Ecuwillens : il n'empêche que la paroisse réinvestit Fr. 300'000.00 pour le chauffage.

M. Jean-Denis Chavallaz : absolument, mais on ne parle pas du même montant. Le bénéfice éventuel de la vente du bistro est un montant qui aurait de toute façon dû être approuvé par l'assemblée paroissiale mais en attendant ce montant aurait dû être versé par la commune à la paroisse.

M. Maurice Seydoux, Ecuwillens : je voudrais jute apporter un éclaircissement concernant la donation du restaurant. Il est bien clair que l'assemblée paroissiale a voté la donation du restaurant à la commune. Il ne nous appartenait plus de définir si on devait utiliser cet argent et à quelles fins. Par contre, par écrit, nous avons une convention qui explique qu'en cas de vente du restaurant par la commune, cet argent revenait de droit à la paroisse. Cette clause est limitée dans le temps en raison des investissements que la commune devaient engager pour l'assainissement de ce restaurant.

Mme Alphonsine Zay, Ecuwillens : les bâtiments de l'ancienne laiterie et ancienne administration à Ecuwillens ont été vendus. Il était prévu de les raccorder à la nouvelle installation de chauffage et il paraît que les nouveaux propriétaires ne sont pas intéressés à ce raccordement. Quel est l'impact financier ?

M. Jean-Denis Chavallaz : effectivement, il y a une diminution des coûts. Il y a tout un réseau de base de distribution qui ne sera plus réalisé. On va partir sur le plus court possible sur la cure et l'église. Il y a une autre conséquence aussi c'est la diminution de la puissance de la chaudière. Par contre, il y a une partie des montants ainsi économisés, estimés à Fr. 50'000.00 environ, qui sera réinvestie toujours dans le même projet mais dans le système de lavage des fumées pour répondre aux nouvelles normes qui entreront en vigueur dès 2008.

M. Félix Gaillard, Ecuwillens : concernant la salle, dès le départ de l'étude du projet vous saviez qu'une dérogation serait nécessaire. Lors de la présentation du projet et de son crédit y relatif à l'assemblée du 18.10.2006, aucune allusion n'est faite aux dérogations. Pourquoi ce camouflage ?

M. Jean-Denis Chavallaz : il faut être tout à fait précis dans cette affaire. La nouvelle salle communale a besoin d'une dérogation en raison de la surlongueur du bâtiment. C'est-à-dire que lorsqu'un bâtiment dépasse 3 fois la distance aux limites que prévoit le règlement (zone village A, construction à 5 mètres des limites de votre parcelle), on doit le reculer respectivement d'autant ou alors on demande une dérogation. Comme nous n'avons pas la possibilité de reculer davantage que ce qui est prévu dans le projet actuel, pour une question de volume de cette salle qui est construite pour les 30 prochaines années et compte tenu de l'importance de la population, nous avons opté pour la dérogation. Pour les voisins concernés par cette

construction, ont été invités également Mme et M. Gaillard, à une séance d'information concernant cette demande de dérogation. Il n'était pas question pour nous de cacher quoi que soit, cependant, il n'était pas, pour nous, au départ, connu qu'il faudrait faire valoir cette dérogation à la surlongueur du bâtiment. Cette directive sera supprimée dans la nouvelle loi sur les constructions. Mais nous sommes au régime de l'ancienne loi qui est actuellement en vigueur qui prévoit que pour des constructions d'intérêt public la Direction de l'aménagement et des constructions peut accorder des dérogations. Voilà pourquoi nous sommes passés par le biais de cette dérogation.

Mme Jeanne Gaillard, Ecuwillens : vous ne pensez pas que cette salle est surdimensionnée et méritait un autre endroit que ça ? Vous l'avez un petit peu cherché.

M. Jean-Denis Chavaillaz : je mentirais si je disais que nous ne sommes plus aujourd'hui convaincus de l'emplacement. Il y a plusieurs raisons qui nous poussent à cette conclusion. D'une part, le terrain sur lequel nous nous trouvons c'est du terrain communal placé en zone d'intérêt général et c'est le seul terrain d'intérêt général dont dispose la commune et sur lequel il est prévu de créer des infrastructures servant essentiellement à la communauté. Une autre raison qui nous a incités et qui nous incite toujours à construire cette salle à cet endroit, c'est que le centre du village, avec la fermeture regrettée du meilleur boulanger à l'ouest de l'Oural, avec la fermeture de la poste, il s'agissait de maintenir une activité sociale dans ce centre du village. Face à la richesse de nos sociétés culturelles (société de musique, formation des jeunes, société de chant, théâtre, etc.) leurs activités méritaient des conditions optimum et par le biais de cette salle, nous retrouverons une activité sociale dans le centre du village. Les conditions de base, à savoir les mesures de circulation à travers le village, la route de contournement devraient nous aider à rendre authentique ce centre du village.

M. Félix Gaillard, Ecuwillens : quelles étaient les intentions du Conseil communal de vouloir régler lui-même la dérogation alors que c'est de la compétence de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions ?

M. Jean-Denis Chavaillaz : lorsqu'il y a dérogation, le Conseil communal ou la commune adresse le formulaire ad hoc aux propriétaires voisins concernés. C'est au Conseil communal d'entreprendre les démarches dans cette procédure. Ensuite le Conseil communal transmet le formulaire signé de l'acceptation ou du refus de cette dérogation qui fera alors l'objet d'une décision de la DAEC.

Mme Jeanne Gaillard, Ecuwillens : M. Chavaillaz, lorsque vous avez mis la mise à l'enquête du projet, M. Chassot architecte a précisé que quant à la dérogation pour nous, il n'était pas question que le bureau la traite, c'est vous qui avez demandé de régler avec les voisins. C'est mentionné dans l'objet de la mise à l'enquête du projet.

M. Jean-Denis Chavaillaz : c'est tout à fait correct. La mise à l'enquête du projet doit forcément avoir la mention de la demande de dérogation. C'est obligatoire.

Mme Jeanne Gaillard, Ecuwillens : avez-vous eu du succès ? parce que certaines dérogations vous avez bien réussi à traiter moyennant je ne sais quoi.

M. Jean-Denis Chavaillaz : écoutez, on ne va pas déballer notre linge sale ici. Nous avons réglé le problème des dérogations comme on nous l'a demandé de le régler et j'insiste nous ne sommes pas des professionnels mais nous avons des professionnels au canton qui sont à notre disposition et qui peuvent nous renseigner, notamment la Préfecture, dans quel sens il faut aller et comment il faut traiter ces dossiers. Sur les 5 demandes de dérogation, 4 ont été acceptées et seront traitées par le DAEC.

M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux : j'ai un peu de peine avec le discours actuel. Je crois savoir que le débat politique était démocratique. On a pris une décision à l'intérieur de l'assemblée communale et je désapprouve que les intérêts des propriétés privées commencent à déstabiliser la situation. Moi, j'ai remarqué ce soir qu'il y en a d'autres qui acceptent des déchetteries qui sont peut être aussi trop près des habitations mais essayons plutôt de construire pour l'avenir et de ne pas démonter les décisions prises démocratiquement.

Mme Alphonsine Zay, Ecuwillens : je voudrais juste donner mon impression. Lorsque vous avez montré les possibilités de fusion, si j'ai bien vu, Corpataux qui a une superbe et magnifique salle qui à mon avis n'est pas très souvent utilisée puisque les concerts sont encore à l'église, la dette par habitants se monte à Fr. 10'556.00. Quand on voit la dette par habitants à Hauterive qui se monte à Fr. 3'500.00, je commence à trembler un peu à l'idée de la future construction de la salle. Est-ce que l'on ne va pas un peu vite ? Notre village s'agrandit et c'est merveilleux, est-ce que d'ici 5 ou 6 ans, on n'aura pas besoin d'agrandir l'école, d'une nouvelle salle de gym. Est-ce que deux mêmes salles de 5 à 6 millions sont vraiment nécessaires, quant on pense que cette salle de Corpataux pose un grand point d'interrogation financier à la commune ? Ne devrait-on pas réfléchir un peu mieux sur la construction de cette nouvelle salle, alors que l'on était près de la moitié des votants à reconnaître que cette salle on aurait la possibilité de l'améliorer et même de l'agrandir ?

M. Jean-Denis Chavaillaz : je ne veux pas entrer dans ce débat parce qu'on n'en finira pas. Ce qui m'intéresse, c'est que notre planification financière permet, c'est le Conseil communal in corpore pas M. Jean-Denis Chavaillaz qui le dit, ces investissements. Nous défendons la question de la possibilité, nous voulons donner une infrastructure utile à l'ensemble de la population pour respecter aussi ce problème de proximité évitant ainsi d'aller en voiture, deux fois par semaine, aux répétitions dans une commune voisine.

M. Clovis Galley, Ecuwillens : juste si vous voulez parler de chiffres. Vous avez vu que la capacité d'investissements de la commune est de 8 millions. 2000 habitants représentent Fr. 4'000.00 par habitants ce qui veut dire environ Fr. 7'500.00 de dette par habitants, il n'y a aucun risque.

M. Michel Galley, Ecuwillens : en vue de la construction de cette salle, il manque encore des places de parc. Vous devrez probablement acheter des terrains et les aménager, je suppose que cela engendrera des frais supplémentaires et j'espère bien que le budget de cette salle ne sera pas trop dépassé avec des coûts qui seront beaucoup plus élevés l'année prochaine.

M. Jean-Denis Chavaillaz : merci pour cette précision.

Mme Alphonsine Zay, Ecuwillens : on a la chance maintenant d'avoir des rues avec des noms. J'ai déjà demandé une fois lors d'une assemblée que l'on puisse obtenir un plan de situation du village.

M. Jean-Denis Chavaillaz : c'est en route. Nous avons pris contact avec une entreprise qui fournit de tels plans. En principe, ils seront prêts pour ce printemps.

La parole n'est plus demandée.

M. Jean-Denis Chavaillaz : nous sommes arrivés au terme de cette assemblée, la dernière de l'année 2007 et je n'aimerais pas omettre de vous remercier de votre participation de ce soir, mais aussi pour votre fidélité et la confiance témoignées au Conseil communal tout au long de l'année écoulée. Celle-ci a été particulièrement riche en activités, notamment pour le Conseil communal. Aussi, j'aimerais adresser un merci tout particulier à mes collègues Conseillères et Conseillers communaux pour leur engagement exemplaire. J'associe à ces remerciements l'ensemble du personnel communal et tous les membres des différentes commissions sans qui tout ce travail ne saurait être accompli. A la veille des fêtes qui nous attendent, le Conseil communal tient à vous souhaiter un joyeux Noël, une bonne et heureuse année 2008 et une très bonne santé. Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous à la prochaine assemblée qui aura lieu le 2 avril 2008 dans cette même salle. Merci, bonne soirée et une bonne rentrée dans vos foyers. Il est 23.10 heures.

LE CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire :

Nicole Chavaillaz

Le Syndic :

Jean-Denis Chavaillaz